

## RESUME DES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DU 18 SEPTEMBRE 2017

### Fabriques d'Eglise

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, une procédure de tutelle des fabriques d'églises est en vigueur. C'est le Conseil communal qui est l'autorité de tutelle et a la tâche d'approuver les comptes, le budget et les modifications budgétaires des fabriques d'églises.

La fabrique de l'Eglise **Saint-Lambert à Jehay** présente son budget 2018 pour approbation. Ce dernier se clôture en équilibre à un montant de l'ordre de 22.682,99 €. L'avis du Directeur Financier, en date du 04/08/2017, est favorable.

La modification budgétaire pour l'exercice 2017 a également été arrêtée et approuvée par le Conseil de Fabrique d'Eglise.

Cette dernière se clôture sur un résultat en équilibre de l'ordre de 38.485,27 €.

L'avis du Directeur Financier, rendu en date du 30/08/2016, est favorable.

La fabrique de l'Eglise **Saint-Joseph au Viamont** présente son budget 2018 pour approbation. Ce dernier se clôture en équilibre à un montant de l'ordre de 3.906,08 €. L'avis du Directeur Financier, en date du 17/07/2017, est favorable.

Une demande d'intervention communale à hauteur de 2.218,00 € a été formulée.

La fabrique de l'Eglise **Saint-Pierre à Ampsin** présente son budget 2018 pour approbation. Ce dernier se clôture en équilibre à un montant de l'ordre de 23.324,11 €, avec intervention communale. L'avis du Directeur Financier, en date du 17/07/2017, est réservé.

Une demande d'intervention communale à hauteur de 6.778,68 €.

La fabrique de l'Eglise **Saint-Georges à Amay et Notre-Dame à Ombret** présente son budget 2018 pour approbation. Ce dernier se clôture en équilibre à un montant de l'ordre de 31.561,42 €. L'avis du Directeur Financier, délivré en date du 04/08/2017, est négatif.

Une demande d'intervention communale à hauteur de 9.170,63 €.

La fabrique de l'**Eglise Protestante d'Amay** présente son budget 2018 pour approbation. Ce dernier se clôture en équilibre à un montant de l'ordre de 3.925,00 €. L'avis du Directeur Financier, en date du 30/08/2017, est favorable.

### Désignation

Le Collège provincial nous fait part de la désignation d'une fonctionnaire sanctionnatrice supplémentaire, Julie Tilquin, et ce, afin d'améliorer le service rendu aux communes dans le cadre des Sanctions Administratives Communales.

## **Placement de points de collecte**

### **L'asbl Terre**

Etant donné que la convention pour le placement de points de collecte de textiles ménagers avec l'asbl Terre arrive à échéance le 30 septembre 2017, l'association nous propose le renouvellement de celle-ci pour 2 ans (reconductible pour 2 ans sans manifestation d'une volonté contraire dans le chef de l'une des parties).

### **L'asbl Oxfam Solidarité**

Etant donné que la convention pour le placement de points de collecte de textiles ménagers avec l'asbl Oxfam Solidarité arrive à échéance le 30 septembre 2017, l'association nous propose le renouvellement de celle-ci pour 2 ans (reconductible pour 2 ans sans manifestation d'une volonté contraire dans le chef de l'une des parties).

## **Engagement de crédits urgent**

### **Réparation de la balayeuse**

Suite au dysfonctionnement de la balayeuse et considérant que ce véhicule doit être réparé au plus vite, le Collège du 27 juin a décidé de procéder à l'engagement urgent de moyens financiers, de l'ordre de 10.674,00 €, correspondant au devis transmis par la société ITM.

### **Petit entretien du car scolaire**

Ne disposant plus de crédit budgétaire et considérant que le petit entretien doit être réalisé en urgence pour éviter l'immobilisation du véhicule suite à une panne, le Collège du 29 août et du 12 septembre a décidé de procéder à l'engagement urgent de moyens financiers, de l'ordre de 1.163,42 € et 1.626,35 €, soit au total : 2.789,77 €, correspondant au devis transmis par la société Lens Car.

### **Réparation de la scie à onglet à métaux**

Suite au dysfonctionnement de la scie à onglet à métaux de l'atelier de soudure, ne disposant pas d'article budgétaire pour couvrir cette dépense et considérant que la scie doit être réparée au plus vite, le Collège du 29 août a décidé de procéder à l'engagement urgent de moyens financiers, de l'ordre de 1.343,90 €, correspondant au devis transmis par les établissements Lekeu.

### **Remplacement d'une conduite de gaz**

Suite au constat de la dégradation d'une conduite de gaz à l'école des Thiers, le gaz a été coupé et la chaudière du bâtiment du fond n'est donc plus alimentée.

La conduite a vraisemblablement été détériorée car mal isolée au niveau du passage en terre. De plus, le local semble humide et d'autres parties de la conduite sont également abîmées. Notre assurance n'interviendra pas.

La société Delbrassine peut réaliser le remplacement de la conduite (+/- 17m) juste après les travaux de chauffage pour un montant de 4.728,57€ TVAC (sans la partie Génie civil qui sera à notre charge).

### **Octroi de subside**

#### **Musée communal**

Après transmission de son rapport d'activités et son bilan pour 2016, la situation de trésorerie de l'ASBL Musée communal d'Amay est de 7.748,82 € au 31/12/2014 pour 6.558,62 € au 01/01/2014. Les recettes s'élèvent à 3.272,31 € et les dépenses à 1.275,92 €.

Sur base de la remise de ses comptes pour 2016, l'ASBL Musée communal d'Amay s'est vu octroyé 1.000,00 € de subside de fonctionnement (inscrit au budget 2015).

#### **Centre culturel**

Les comptes de 2016 du Centre culturel (justificatif 2016 et situation 2017) sont transmis pour approbation au Conseil.

Le résultat 2016 fait état d'un boni de l'exercice de 2.181,46 € et présente un bilan comptable à l'équilibre de l'ordre de 122.918,67 € ;

Sur base de la remise de ses comptes, le Centre culturel bénéficie d'une subvention de 77.400,00 €.

### **CPAS**

Suite à la transmission des comptes du CPAS pour 2016, le résultat est présenté au Conseil communal via le tableau de synthèse suivant :

	<b><u>Service Ordinaire</u></b>	<b><u>Service Extraordinaire</u></b>	<b><u>TOTAL</u></b>
Droits constatés	6.007.381,97	6.339,42	6.013.721,39
Non-valeurs	28,22	0	28,22
Droits constatés net	6.007.353,75	6.339,42	6.013.693,17
Engagements	5.782.200,03	9.753,29	5.791.953,32
<b>Résultat budgétaire de l'exercice</b>	<b>225.153,72</b>	<b>- 3.413,87</b>	<b>221.739,85</b>
Droits constatés	6.007.381,97	6.339,42	6.013.721,39
Non-valeurs	28,22	0	28,22
Droits constatés net	6.007.353,75	6.339,42	6.013.693,17
Imputations	5.778.200,03	5.653,14	5.783.853,17

<b>Résultat comptable de l'exercice</b>	<b>229.153,72</b>	<b>686,28</b>	<b>229.840,00</b>
Engagements	5.782.200,03	9.753,29	5.791.953,32
Imputations	5.778.200,03	5.653,14	5.783.853,17
<b>Engagements à reporter de l'exercice</b>	<b>4.000</b>	<b>4.100,15</b>	<b>8.100,15</b>

### **Modification Budgétaire 1/2017 du CPAS**

Suite à l'approbation du Conseil communal du 14 juin 2017, un arrêté (datant du 23 août 2017) approuve également la MB1 du CPAS.